

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL
PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Échelle 1 : 1'000

Avril 2022

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 juin 2021

Soumis à l'enquête publique du 11 septembre au 11 octobre 2021

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 avril 2022

Soumis à l'enquête publique complémentaire du 13 avril au 12 mai 2022

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 27 mai 2024

Approuvé par le Département compétent Lausanne, le **27 MAI 2024**

Entré en vigueur le : **27 MAI 2024**

Le Syndic : *[Signature]* La Secrétaire : *[Signature]*

Le Syndic : *[Signature]* La Secrétaire : *[Signature]*

Le Syndic : *[Signature]* La Secrétaire : *[Signature]*

La Présidente : *[Signature]* La Secrétaire : *[Signature]*

La Présidente : *[Signature]* La Secrétaire : *[Signature]*

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 63 70
info@jps.ch
www.jps.ch

LEGENDE

--- Périmètre du plan d'affectation

LIMITES DES CONSTRUCTIONS

--- Front d'implantation obligatoire

--- Limite des constructions existante maintenue approuvée le 02.03.1994, le 26.10.1994 et le 08.04.2005

--- Limite des constructions nouvelle

--- Limite des constructions radée approuvée le 02.03.1994, le 26.10.1994 et le 08.04.2005

--- Limite des constructions secondaires radée approuvée le 02.03.1994, le 26.10.1994 et le 08.04.2005

--- Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATIC peuvent être autorisés sans convention préalable de précauté à l'exclusion de toute reconstruction



Plan établi sur la base des données cadastrales du 13 juillet 2023, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : *[Signature]*

Signature : *[Signature]*

